

# DÉCLARATION D'ATTESTATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX (DAACT)

La [Déclaration attestant l'achèvement des travaux](#) (DAACT) permet de déclarer la fin de ses travaux ainsi que leur conformité par rapport à l'autorisation accordée.



Les Touches

## Commune de les Touches

1 Place Julienne David  
44390 Les Touches

☎ 02 40 72 43 80 CONTACTEZ-NOUS

## Horaires :

### Lundi

9h - 12h30 et 14h - 17h

### Du mardi au vendredi

9h - 12h30

### Le samedi (uniquement Etat Civil)

9h - 12h